

Règlement de la Bourse Jeunes Reporters

Édition 2018

Art. 1. Objectif

L'union des Clubs de la Presse de France et francophones (UCP2F) propose, une Bourse Jeunes Reporters destinée à développer chez les jeunes journalistes la conscience d'un métier porteur de mission sociale et vecteur de démocratie et de contre-pouvoir.

Art. 2. Prix

Cette bourse est dotée de deux prix :

- 2 000 €
- 2 000 €

Art. 3. Participants

La bourse est ouverte :

- aux jeunes journalistes et pigistes de moins de trente ans à la date de dépôt des candidatures
- aux étudiants en dernière année inscrits dans une filière de formation adaptée, aboutissant à un projet professionnel dans le journalisme.

La bourse est réservée à un projet de presse écrite ou audiovisuelle sur le thème imposé suivant :

Voir et dire la guerre

De là-bas à ici, rapporter des événements d'un théâtre de guerre ou de conflit pour le public de la presse régionale. Telle est la proposition thématique de l'édition 2018 pour la Bourse Jeunes Reporters de l'Ucp2f soutenue par ses partenaires.

Loi du mort au kilomètre oblige, sur les supports de la presse dite de proximité, il n'est pas toujours aisé d'intéresser des lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs loin des préoccupations de ceux et celles qui vivent au quotidien l'enfer des bombes lors d'un conflit armé et encore moins de savoir comment vivent ceux-ci une fois une certaine stabilité politique voire la paix retrouvée.

La BJR 2018 aidera financièrement un jeune journaliste à mettre en lumière le quotidien d'habitants vivant dans un contexte de guerre avec des passerelles dans nos territoires. La bourse délivrée par l'UCP2F permettra au journaliste lauréat(e) de réaliser un projet de reportage sur les traces de ceux et celles qui vivent dans des pays étrangers sur des zones de conflits.

Art. 4. Candidature

Les projets seront reçus sur le plan national au bureau de l'UCP2F (rocio.prado@orange.fr).

Les Clubs suscitent les candidatures sur le plan local et accompagnent les candidats de leurs conseils.

Art. 5. Projets

Les candidats devront faire parvenir par mail (rocio.prado@orange.fr) un projet de reportage écrit et illustré (prévoyant dessins, photos, infographie, etc.) dont la définition dépendra du support de publication.

Ils devront proposer au jury :

- une présentation du sujet avec l'angle et la problématique (deux feuillets)
- les moyens à mettre en œuvre
- le prévisionnel des dépenses
- les pistes de publication envisagées

Art. 6. Calendrier

Remise des projets au plus tard le **15 avril 2018**

Réunion du jury **19 mai 2018**

Remise des prix lors de la Biennale de la Presse en juin 2018

Le calendrier pourra être éventuellement modifié par le bureau de l'Union.

Art. 7. Fonctionnement

L'UCP2F effectuera un suivi des deux boursiers et mettra tout en œuvre pour favoriser la parution du reportage dans les médias.

Lors de la parution, la mention « Lauréat de la Bourse Jeunes Reporters de l'UCP2F » doit apparaître dans le journal ou à l'antenne.

Le projet sélectionné sera parrainé par le Club de la région dont est issu le candidat et par le Club de celle où se déroule le reportage.

Art. 8. Jury

La composition du jury est fixée par le bureau de l'UCP2F. Autour du président du jury, chaque Club adhérent désignera un représentant (le président ou son délégué).

Art. 9. Litiges

Le bureau de l'UCP2F est souverain pour toute décision finale définie par le jury et en particulier pour l'évaluation des critères professionnels des dossiers.

Art. 10. Mécénat

Pour réaliser son objectif, l'UCP2F se réserve de recourir à des mécènes sur le choix desquels elle conserve toute sa souveraineté, notamment en exigeant d'eux un engagement sur le plan éthique.

Art. 11. Assurances

L'UCP2F décline toute responsabilité dans la couverture du candidat lors de son reportage. Celui-ci fera son affaire de tous frais d'assurance liés à la réalisation de son projet.